

## La gestion de la sécurité à bord des bâtiments de pêche

Responsabilité des pêcheurs et surveillance de Transports Canada



SGDDI n° 11613221

Canada

# LA SÉCURITÉ

## Passif

L'ensemble des éléments mis en place pour nous prémunir contre les risques intrinsèques aux systèmes et les effets qu'ils peuvent produire, c'est-à-dire des accidents.

*« La sécurité est l'absence d'événements négatifs. Un système est sécuritaire lorsqu'il n'y a pas d'accident ou d'incident. »*

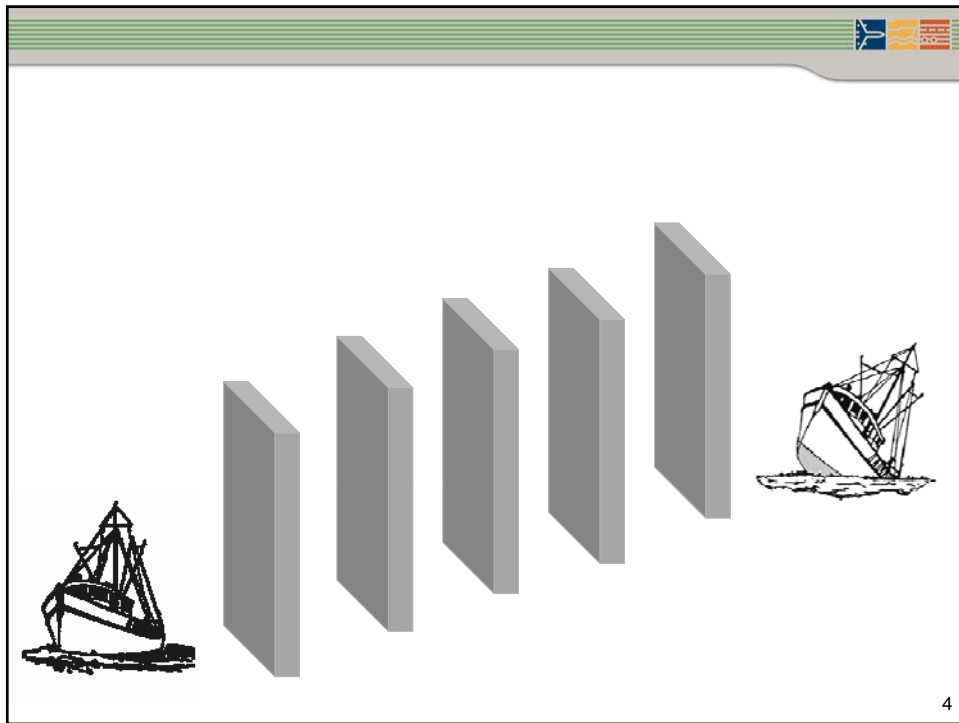
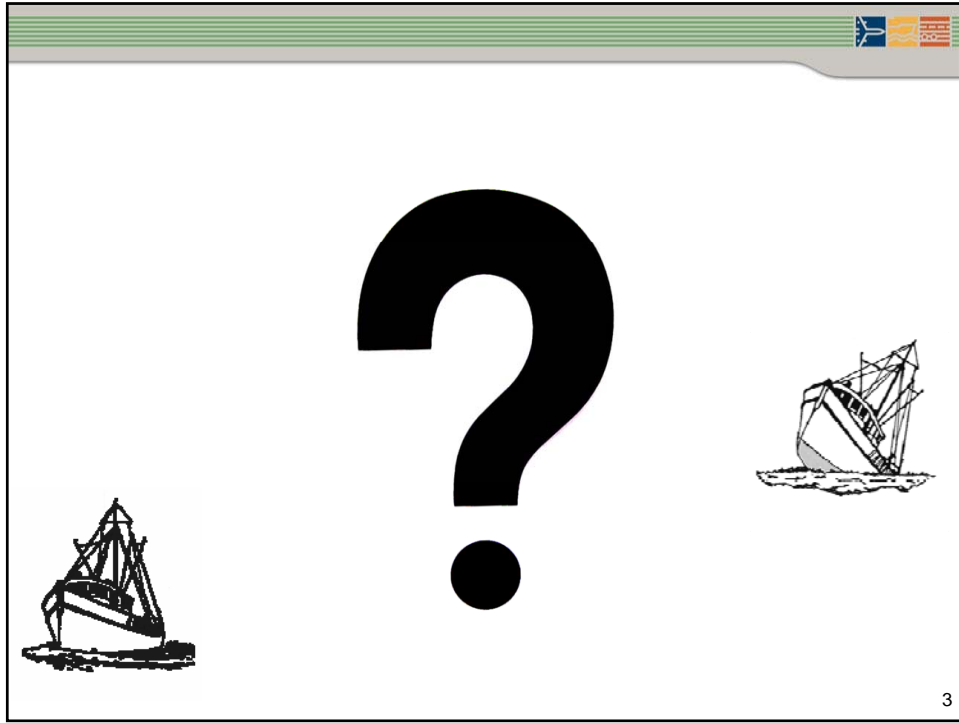
**Sidney Dekker**

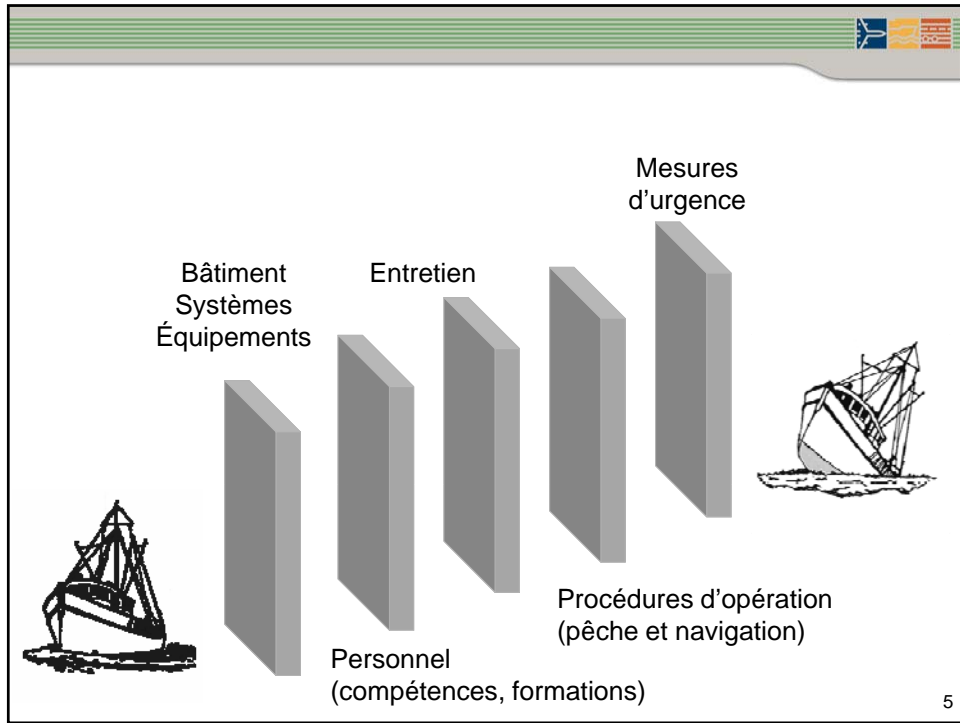
## Actif

Aptitude d'une entité à éviter de faire apparaître, dans des conditions données, des événements critiques ou catastrophiques.

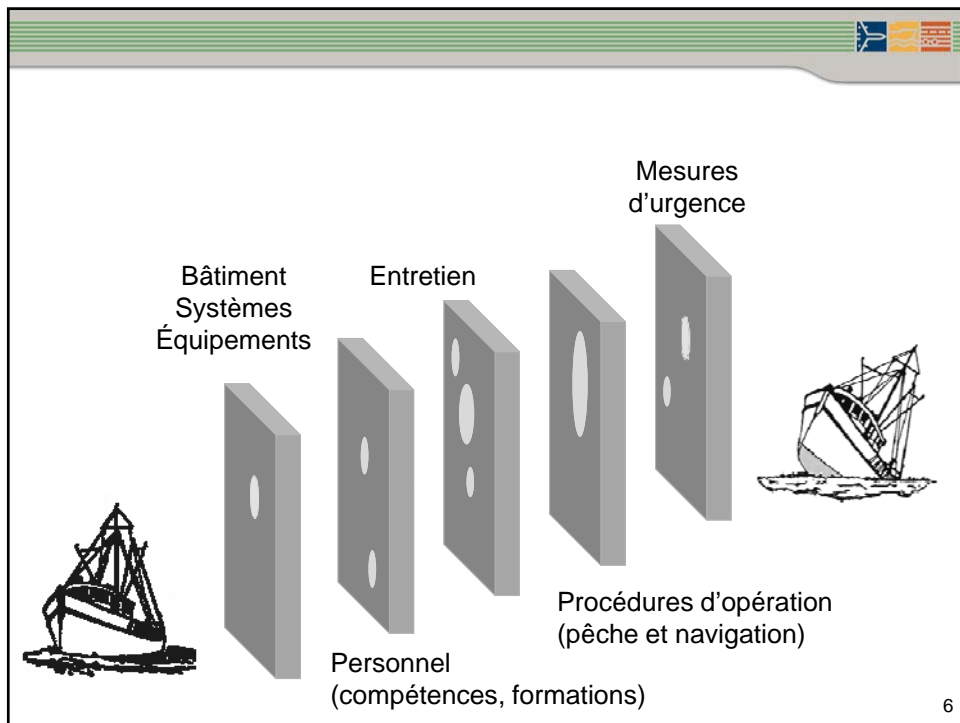
*« La sécurité est la présence de capacités, d'aptitudes et de compétences positives qui font que les choses vont bien. »*

**Sidney Dekker**

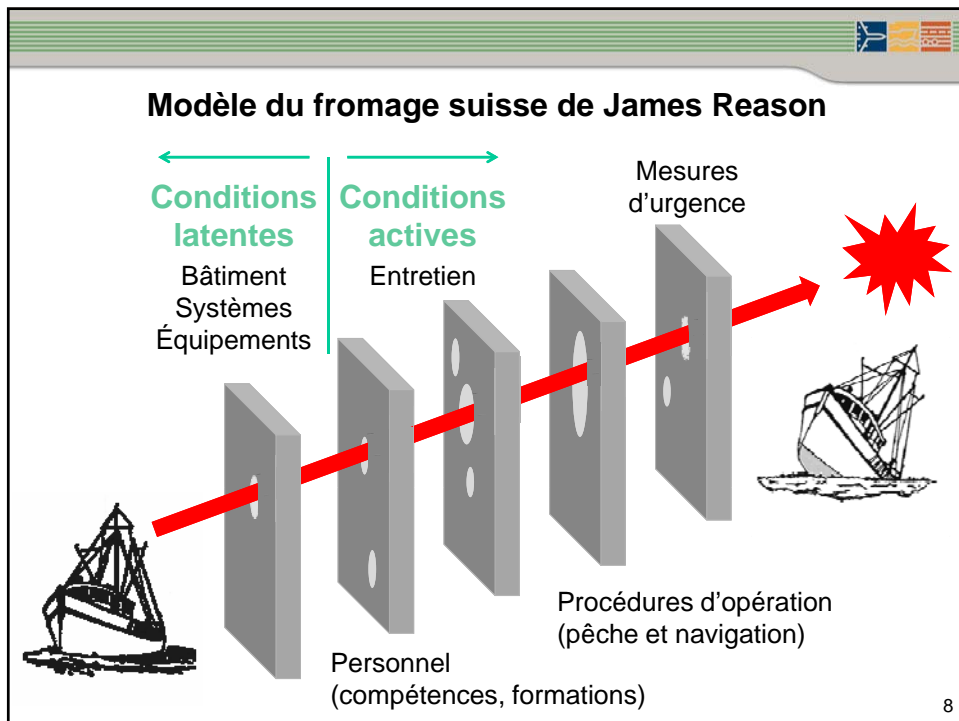
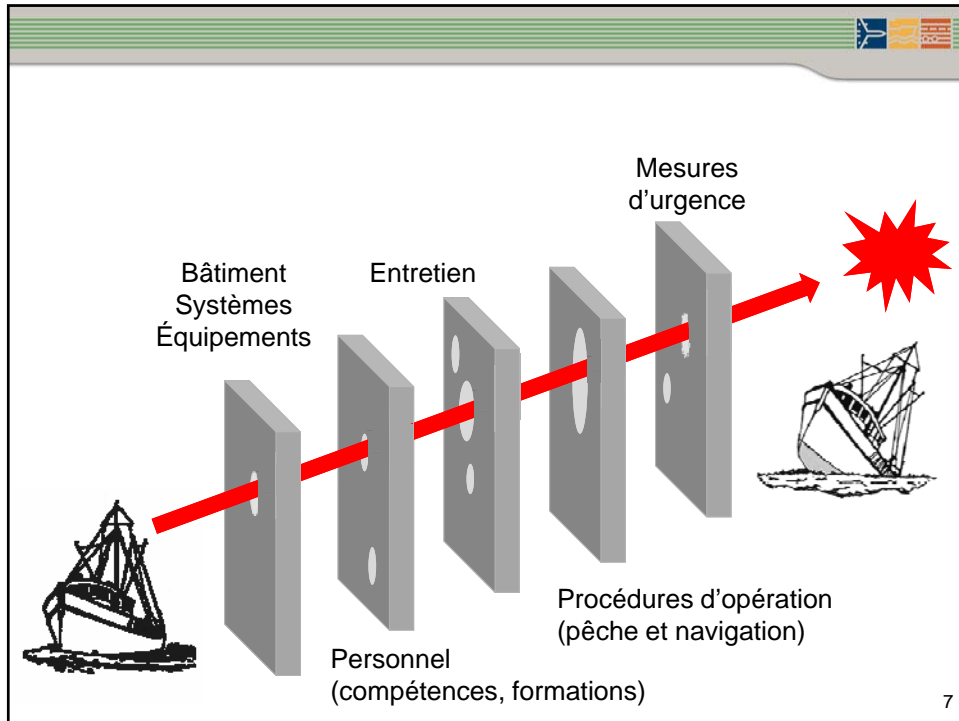




5



6





# SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

Un cadre formel pour intégrer la sécurité dans les activités courantes d'une entreprise.

*« Un processus systématique, explicite et global de gestion des risques pour la sécurité... [qui fait] partie intégrante de la culture organisationnelle, et de la manière dont les gens perçoivent et effectuent leur travail. »*

**James Reason**

9



# NOUVELLE APPROCHE DE TC EN MATIÈRE DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

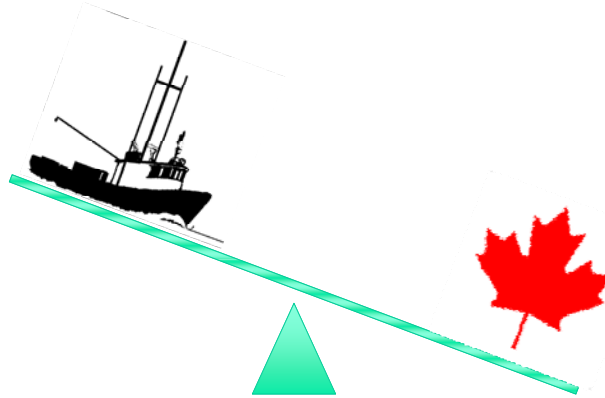
- Nous ne pouvons plus nous contenter de prescrire des exigences en matière de sûreté et d'en assurer la conformité.
- TC et l'industrie doivent gérer les risques pour les maintenir à des niveaux acceptables.
- Ils doivent, entre autres, s'engager à insuffler et à encourager une culture de sécurité axée sur l'amélioration, l'apprentissage, l'anticipation et la souplesse pour faire face aux changements de demain.

10



## AVANT 2007

Le poids de la responsabilité en matière de sécurité dans les pêches était sur l'État.

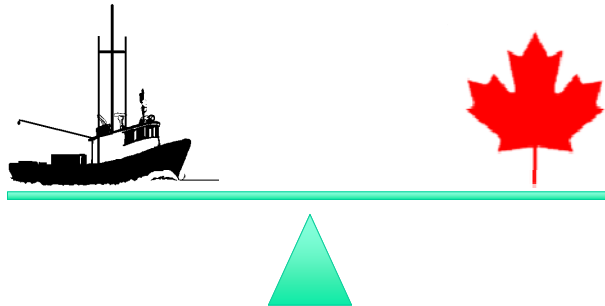


11



## 2007

La réforme de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* a permis de transférer une partie de la responsabilité en matière de sécurité sur l'industrie maritime. Rééquilibre des responsabilités.



12



# 2007

## **NOUVELLE LOI DE 2001 SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA**

Responsabilité accrue pour les représentants autorisés (propriétaires de bâtiment) et les capitaines.

### **ARTICLE 106**

Le RA veille :

1. à la conformité du bâtiment;
2. à élaborer des règles d'exploitation sécuritaire et des procédures d'urgence;
3. à ce que toutes les personnes à bord reçoivent une formation en matière de sécurité.

13



# 2007

## **NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LE PERSONNEL MARITIME**

Précise les obligations pour le RA et le capitaine.

### **ARTICLE 206**

Le RA veille à donner par écrit au capitaine des instructions à suivre pour que chacun des membres d'équipage reçoive, avant de débiter ses fonctions à bord, une familiarisation sur les éléments suivants :

1. les équipements du bâtiment;
2. les procédures d'exploitation du bâtiment;
3. les tâches qui lui sont assignées.

14

# APPROCHE DE TC POUR LA MISE EN CONFORMITÉ

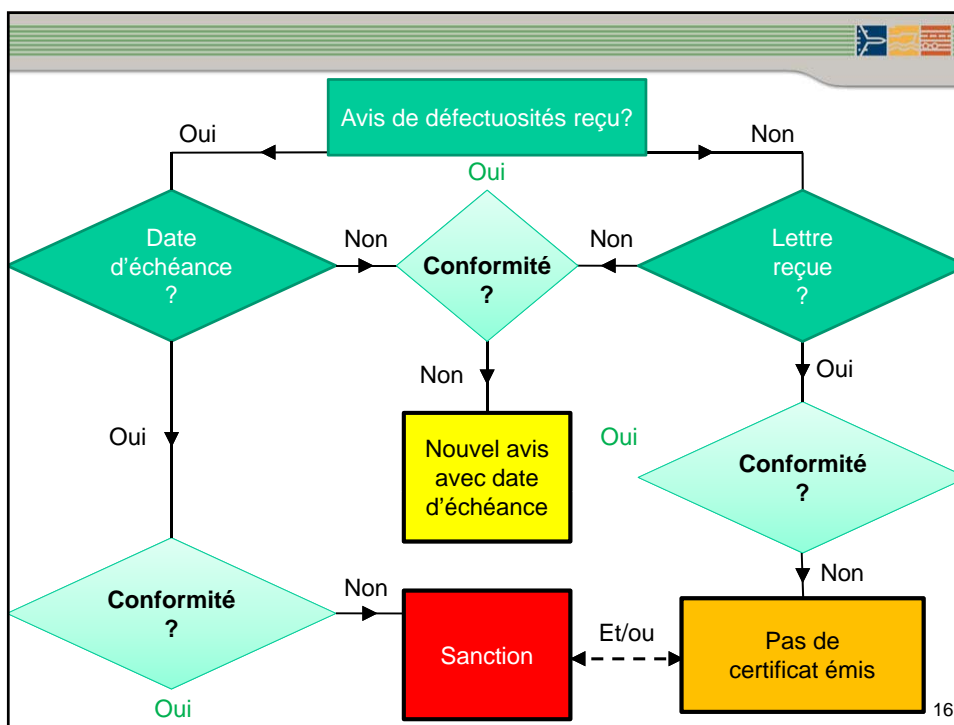
**Depuis 2007** : Information et sensibilisation auprès des pêcheurs.

**De 2011 à 2014** : Pêcheurs informés de la non-conformité par avis de déficiences lors des inspections.

**Printemps 2015** : Lettre envoyée à tous les RA pour les informer des exigences à rencontrer.

**Hiver 2016** : Lettre envoyée à tous les RA dont le certificat d'inspection est échu afin de les aviser qu'aucun nouveau certificat ne sera délivré si les exigences en matière de règles d'exploitation, de procédures d'urgence et de familiarisation ne sont pas rencontrées.

15



16



# SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

**2007** : Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires et les avis (LMMC 2001)

- Prévoit des sanctions jusqu'à 25 000 \$ pour des violations à une disposition de la loi ou de ses règlements.
- Approche progressive à l'application de la loi fondée sur une évaluation des risques afin de déterminer l'intervention appropriée.

17

## APPROCHE PROGRESSIVE

COTE D'ÉVALUATION DES RISQUES	INTERVENTIONS
FAIBLE	Avertissement verbal
	Avertissement écrit
	SAP – moins de 25 % de la valeur maximale
MOYENNE	Ordonnance
	Directive
	Contraventions
	SAP – entre 25 % et 50 % de la valeur maximale
	SAP – entre 50 % et 75 % de la valeur maximale
	Modification, restriction ou suspension du certificat ou de l'autorisation
ÉLEVÉE	Ordonnance
	Directive
	SAP – plus de 75 % de la valeur maximale
	Retrait du certificat ou de l'autorisation
	Recommandation d'intenter une poursuite

18

# ÉVALUATION DES RISQUES

## 1 - Probabilité :

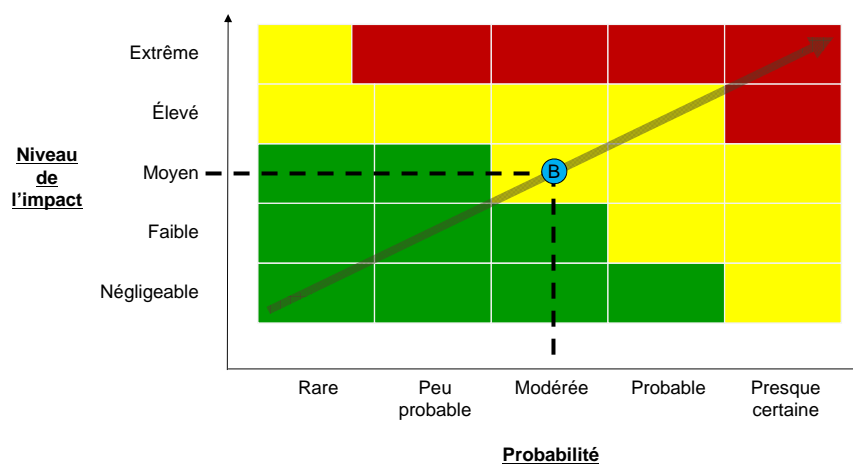
- a) Probabilité que les faits examinés provoquent un événement.
- b) Probabilité de récurrence.

## 2 - Impact :

- a) Incidence d'un événement (probable ou réel).

19

# ÉVALUATION DES RISQUES



20

## SANCTION EN CAS DE NON-CONFORMITÉ ARTICLE 106 DE LA LMMC 2001

Si la contravention n'a pas provoqué d'événement :

- La cote sera **moyenne**, donc la sanction sera de 25 % à 50 % de la valeur maximale de 25 000 \$.

Sanction = **6 250 \$** minimum

Si la contravention a provoqué un événement :

- La cote sera **élevée**, donc la sanction sera de 75 % à 100 % de la valeur maximale de 25 000 \$.

Sanction = **18 750 \$ à 25 000 \$**  
(dépendamment des conséquences de l'événement)

21

## SITE INTERNET DU CPSBPQ

Le site Internet du CPSBPQ est accessible via le logo du CPSBPQ affiché sur la page d'accueil du site Internet de l'ÉPAQ : <http://www.epaq.qc.ca/>

École des pêches et de l'aquaculture du Québec  
Cégep de la Gaspésie et des Îles

BUSSOLA

FUTURS ÉTUDIANTS ÉTUDIANTS ACTUELS INDUSTRIE FORMATION CONTINUE CONTINUING EDUCATION

Navigue dans le monde numérique grâce au Service Informatique

ÉCOLE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DU QUÉBEC

Merinov et le Cégep de la Gaspésie et des Îles félicitent deux lauréates d'un concours de l'Actas

Madame Isabelle Gendron-Lemieux, chargée de projet chez Merinov, Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches et Centre collégial de transfert de

ÉPAQ Cégep de la Gaspésie et des Îles

COMITÉ PERMANENT sur la sécurité des bateaux de pêche du Québec

STANDING COMMITTEE on Quebec Fishing

22

# SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

Le lien « Systèmes de gestion de la sécurité » est accessible via le menu « Informations » affiché sur la page d'accueil du site Internet du CPSBPQ.



23

# SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

Les modèles de systèmes de gestion de la sécurité sont accessibles via le menu « Systèmes de gestion de la sécurité ».



24

# SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

The screenshot shows a website interface. At the top left is the logo for 'École des pêches et de l'aquaculture du Québec'. A navigation menu includes 'Accueil', 'L'ÉPAQ', 'Emploi', 'Nous joindre', 'Portails', and 'Recherche...'. Below the menu is a banner image of a conference. A horizontal menu below the banner lists 'FUTURS ÉTUDIANTS', 'ÉTUDIANTS ACTUELS', 'INDUSTRIE', 'FORMATION CONTINUE', and 'CONTINUING EDUCATION'. On the left, a 'Cadre de référence' sidebar contains 'Conseil de direction' and 'Réunions annuelles'. The main content area is titled 'Systèmes de gestion de la sécurité' and lists two models: 'Modèle 1 - Système de gestion de la sécurité (SGS)' and 'Modèle 2 - Procédures opérationnelles et procédures d'urgence'. To the right, there are logos for 'Transports Canada' and 'Garde côtière canadienne'. A red arrow points to 'Modèle 2'.

25

## MERCI!

Robert Fecteau  
Gestionnaire  
Sécurité et sûreté maritimes  
Centres de Transports Canada  
Est-du-Québec

robert.fecteau@tc.gc.ca

26